



# **ARTHAZ Pont-Notre-Dame**

**Bulletin de liaison n°3 - Juillet 2015**



Bulletin n° 3 - Juillet 2015

[www.arthaz-pont-notre-dame.fr](http://www.arthaz-pont-notre-dame.fr)

## quelques dates à noter

Edito	3-4
Conseil municipal	5-16
Ca s'est passé à Arthaz	17-21
Vie des associations	22-25
Portrait	27-28
Informations diverses	29

**19 septembre 2015**  
journée du patrimoine (voir programme joint)

**7 octobre 2015**  
loto du Tennis, salle communale 19h30

**17 octobre 2015**  
loto Arthaz-entraide, salle communale 19h30

**Du 22 octobre au 2 novembre 2015**  
les Alluminations (voir programme joint)

**7 novembre 2015**  
loto Don du sang, salle communale 19h30

*Certaines dates sont susceptibles d'être modifiées*

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Heures ouverture mairie :

lundi	de 14h à 17h
mardi	de 14h à 19h
mercredi	de 9h à 12h
jeudi	de 14h à 17h
vendredi	de 14h à 19h

Tél.	04 50 36 01 78
Fax	04 50 36 05 11
Adresse mail	<a href="mailto:mairie@arthazpnd.fr">mairie@arthazpnd.fr</a>

### Heures ouverture Poste :

lundi	de 8h30 à 12h
mardi	de 8h30 à 12h
mercredi	fermé
jeudi	de 8h30 à 12h
vendredi	de 8h30 à 12h
samedi	de 9h à 12h

Tél. 04 50 36 03 01

**Pompiers** : faire le 18

### Gendarmerie

**Reignier-Esery** : 04 50 95 75 11

### Syndicat des eaux Rocailles

**Bellecombe** : 04 50 95 71 63

**Dépannage eau** : 06 83 74 42 06

**Dépannage assainissement** : 06 77 04 19 50

### Communauté de Communes Arve et

**Salève** : 04 50 43 46 14

Pour rappel le ramassage des ordures ménagères est de la compétence de la CCAS (Communauté de Communes Arve et Salève).



Chères Arthaziennes, Cher Arthaziens,

Un peu plus d'un an après le dernier renouvellement municipal, votre équipe est à pied d'œuvre pour la réalisation des projets de campagne. Plusieurs chantiers ont d'ores et déjà débuté et d'autres suivront dans l'année.

### La maison intergénérationnelle

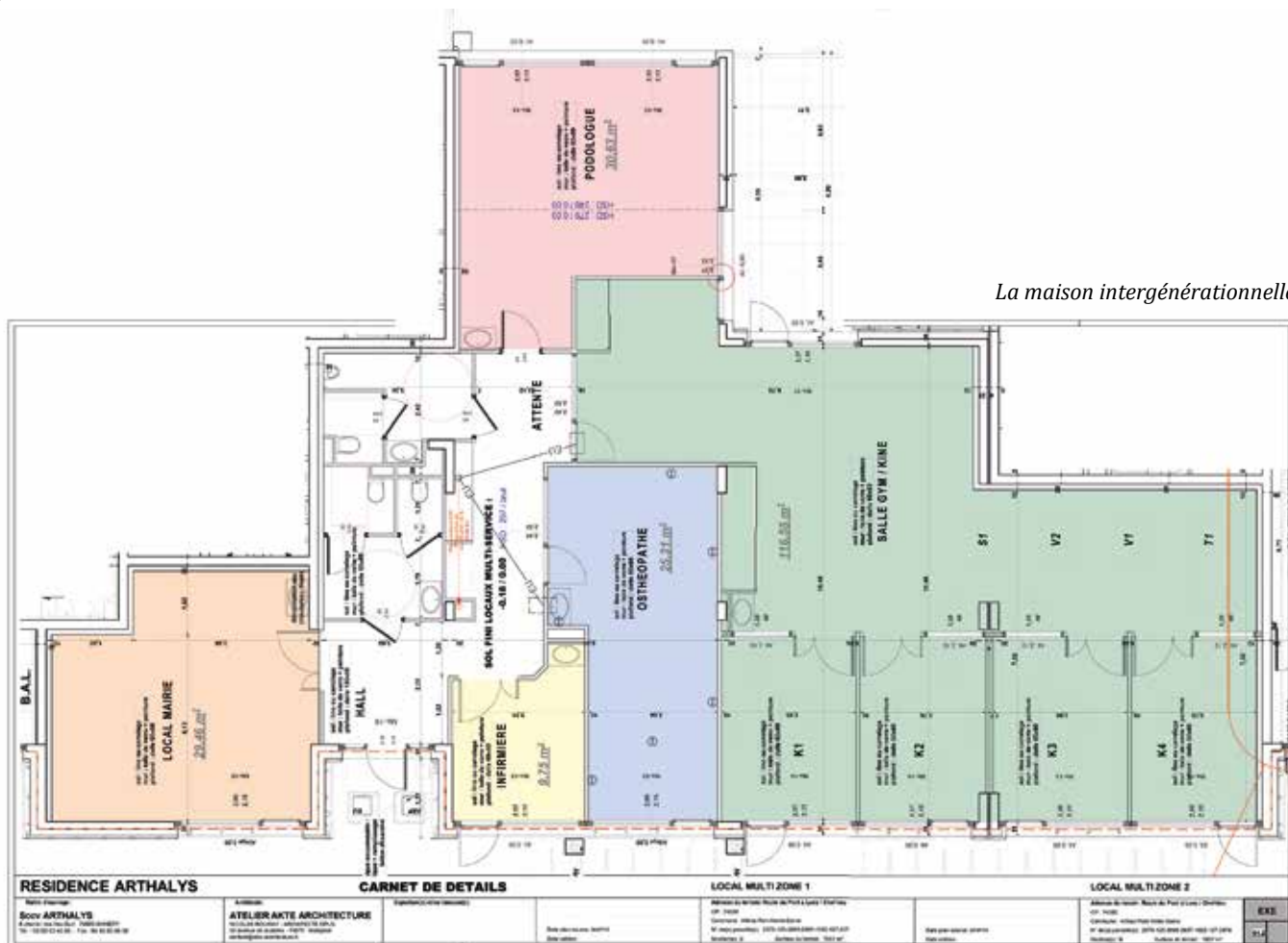
La première tranche est en cours de finalisation, la commission d'attribution des logements aidés a été effectuée et conformément à notre volonté, de nombreux jeunes Arthaziens aménageront dans l'été dans cette résidence flambant neuve qui propose des loyers modérés.

Les travaux dans les locaux de la micro-crèche et des professions libérales sont en cours de réalisation, ils devraient se terminer au troisième trimestre de cette année.

Les kinésithérapeutes, l'ostéopathe, l'infirmière libérale et le podologue devraient pouvoir vous recevoir dans ces nouveaux locaux, spacieux et aux normes d'accessibilité, dès le mois d'octobre.

En ce qui concerne la micro-crèche, avec l'aide d'une société de conseil, nous avons lancé une consultation pour trouver un gérant dans le cadre d'une délégation de service public. La procédure est en cours et nous avons imposé la date du 1<sup>er</sup> janvier pour l'ouverture de ce nouveau service tant attendu.

*La maison intergénérationnelle*







## Auberge communale

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, l'activité bar-restaurant a été mise en sommeil à l'auberge communale, des travaux de rénovation et de mise aux normes débuteront cet automne. Après une phrase d'étude de faisabilité, le futur aménagement intérieur et le financement ont été validés au sein du conseil municipal. La rénovation portera sur l'ensemble du bâtiment. En plus de l'activité restaurant-bar qui occupera l'ensemble du

rez de chaussée, nous aménagerons le 1<sup>er</sup> étage et les combles avec la création de 3 appartements qui seront en gestion communal.

## Aménagement Maison en face de la salle communale

Suite à un projet de 40 logements déposé par la société SAGEC sur les parcelles situées en face de la salle communale, le conseil municipal a souhaité préserver notre qualité de vie en centre village et donc se porter acquéreur, de l'ensemble du tènement foncier comprenant la maison, par le biais de l'EPF. Ainsi les employés communaux sous la houlette du 1<sup>er</sup> adjoint Alain Ciabattini sont en train de restaurer la vieille bâtisse qui sera mise en location. Les terrains attenants resteront en réserve foncière.

## Rénovation du bâtiment Jules Ferry

Après plus de deux années de concertation, les travaux ont débuté le 4 juin dernier. Votre nouvelle mairie sera opérationnelle au-cours de l'été 2016. Elle sera accessible, fonctionnelle et permettra de disposer de nouveaux espaces à destination des associations et des administrés. Un aménagement extérieur est en cours d'étude afin de garantir la sécurisation des élèves et parents aux abords du pôle mairie-école. La mairie actuelle sera transformée en salle de classe pour faire face à l'augmentation constante de nos élèves.

De nombreux autres dossiers sont en cours et devraient aboutir cette année ; comme la finalisation de notre PLU - Grenelle, la sécurisation du carrefour

de Lœx et le remplacement de la colonne d'eau potable sur le secteur des Cormants.

Comme vous le constatez les projets et les chantiers ne manquent pas. Cependant nous restons attentifs à nos finances et à la part communale sur les taxes d'habitations, foncières et foncier non-bâti. Ainsi pour la 7<sup>ème</sup> année consécutive depuis mon élection, les impôts n'augmenteront pas. Le Conseil Municipal et moi-même, préférons investir et restaurer des bâtiments qui nous permettront d'encaisser des loyers et de compenser la baisse de 30% des dotations de l'état.



Carrefour Loëx



## Compte-Rendu du Conseil Municipal séance du 22 décembre 2014 à 19h30

Après approbation du compte-rendu de la séance précédente, le Maire informe les conseillers des dernières décisions prises.

Le conseil municipal passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

### **2014-12-09 Comptabilité : décision modificative N°1 - virements de crédit**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la décision modificative N°1 telle qu'indiquée ci-dessus.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
012 - D 6413		14 160,84		
014 - D 73925		2 298,00		
042 - 6811		11 755,08		
D 022	28 213,93			
<b>INVESTISSEMENT</b>				
21- D 2111		11 755,08		
040 - R 28041581				162,62
040 - R28041582				11 592,46

### **2014-12-10 Délibération autorisant Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour le budget 2015**

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte les propositions de Monsieur Le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

CHAPITRE	LIBELLÉ	MONTANT TOTAL	MONTANT 25 %
20	Dépenses imprévues d'investissement	28 860,55	7 215,00
20	Immobilisations incorporelles	55 000,00	13 750,00
21	Immobilisations corporelles	316 000,00	79 000,00
23	Immobilisations en cours	2 062 345,00	515 586,00
<b>TOTAL</b>		<b>2 462 205,55</b>	<b>615 551,00</b>

## Compte-Rendu du Conseil Municipal séance du 2 mars 2015 à 19h30

Après approbation du compte-rendu de la séance précédente, le Maire demande au Conseil Municipal si le point concernant le vote d'une Taxe de Majoration de la cotisation due au titre des logements meublés affectés à l'habitation principale peut être supprimé de l'ordre du jour en raison du manque d'information sur le bénéfice engendré pour la Commune.

Le conseil municipal passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

### **2015-03-01 FONCIER - Avenant concernant l'Acquisition des locaux tertiaires de la Résidence Arthaz**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

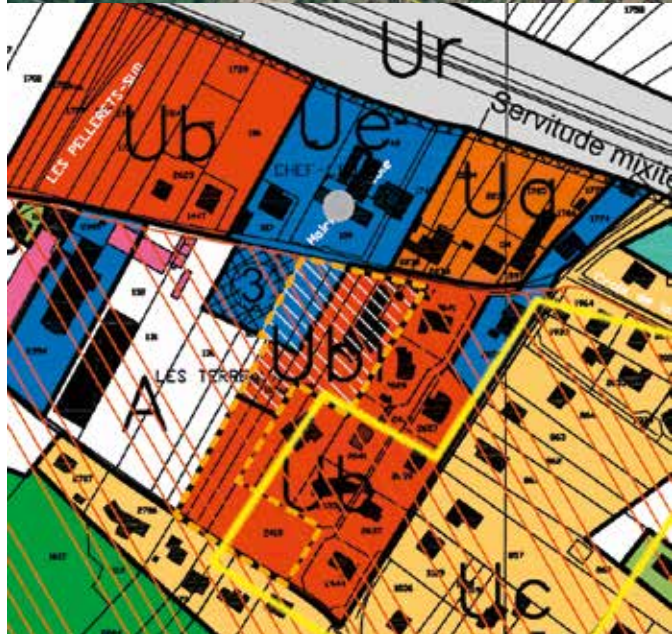
- AUTORISE l'acquisition du bien au prix de 1 169 000 euros TTC ;
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition ;
- DIT que l'Etude de Maître Archard et Convers sera chargé de rédiger les actes authentiques ;
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget ;

### **2015-03-02 Salle communale : modification du règlement et des tarifs**

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Madame Régine MAYORAZ, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la mise à jour du règlement de la salle communale portant notamment sur les possibilités de réservation au nom d'une association seulement pour des manifestations ayant un rapport avec l'objet de cette dernière, et sur la baisse du tarif de remboursement de l'électricité à 0.10 cts le KW/h.

## **2015-03-03 URBANISME - Instauration d'un périmètre de prise en considération au titre de l'article L111-10 CU - Annule la délibération 2014-06-06 du 3 juin 2014.**



*Le secteur concerné*

Le Conseil Municipal, après en avoir voté et délibéré :

- DECIDE de retirer la délibération du 3 juin 2014 instaurant un « périmètre de prise en considération » au titre de l'article L 111-10 du Code de l'Urbanisme sur les parcelles n°1703, 1706, 1707, 1717, 1718, 1723, 1724, 1729, 105, 2623, 1447, 106, 2876, 2877 et 107, localisées en continuité du secteur de la mairie et du groupe scolaire.
- DECIDE d'instaurer un « périmètre de prise en considération » au titre de l'article L 111-10 du Code de l'Urbanisme sur les parcelles n°2419, 2420, 2425,

2432, 2628, 2641, 2645, 2644, 2655, 2656, 2801, 2799, 2797, 2798, 2800, 2802, 2972, 2973, 2974, 2975, localisées en en partie Est du Chef-lieu.

- DIT que conformément à l'article R123-11 du Code de l'Urbanisme, ce périmètre sera reporté, à titre indicatif, en annexe du document d'urbanisme en vigueur.

- PRECISE que :

- La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie,

- cette délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et sera publié au recueil des actes administratifs de la commune,

- il sera fait mention de cet affichage en caractère apparents dans un journal diffusé dans le département de la Haute-Savoie,

- chacune des formalités de publicité mentionnera le lieu où le dossier peut être consulté.

- la décision de prise en considération produit ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des formalités précitées, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

## **2015-03-04 ENVIRONNEMENT - Convention de lutte contre les Plantes exotiques envahissantes**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (13 contre),

Considérant qu'un inventaire a déjà été réalisé en interne par la Commune l'année dernière,

Considérant que ce type de mission est susceptible d'être dévolue au SM3A dont la Commune est membre.

- REFUSE la convention de lutte contre les Plantes exotiques envahissantes proposées.

## **2015-03-05 DEMATERIALISATION - Convention de transmission dématérialisée des actes administratifs avec la Préfecture.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE le passage à la télétransmission des Actes Administratifs ;

- ACCEPTE la convention entre le Préfet de Haute-Savoie et la Commune d'Arthaz pour la télétransmission

- AUTORISE le Maire a signé ladite convention.

### **Informations diverses :**

Le Maire revient sur la taxe pour les logements secondaires et expose les dispositions de l'article 1407 ter du code général des impôts permettant au conseil municipal de majorer de 20% la part communale de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale. Cette majoration si elle est





votée, sera applicable à partir de 2016. La Commune devra au préalable déterminer le nombre de personne assujetti à cette taxe sur la Commune pour voir si un réel bénéficiaire existerait.

Ensuite, le Maire expose au Conseil Municipal le compte rendu de la réunion de pré-attribution des logements sociaux. La commission d'attribution aura lieu en avril et les logements seront livrés fin juin.

Puis, le maire expose au Conseil les dernières actions du SM3A. Une réunion s'est tenue la semaine dernière avec Annemasse-agglo concernant la protection des nappes phréatiques et des puits sur le territoire, avec notamment la mise en place d'une interdiction de la géothermie profonde dans certain périmètre. Un zonage concordant avec le celui du SAGE sera appliqué.

De même, suite à l'alerte d'un habitant concernant l'effondrement des berges de la Menoge, le Maire a écrit au SM3A et des mesures de protection ont été prescrites au niveau de la parcelle de la Menoge et du Chemin de l'Arve. Les travaux seront réalisés par l'entreprise ERM.

Par ailleurs, le Maire expose aux conseillers le rendez-vous avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place de la micro-crèche. Une ouverture de la micro-crèche pour janvier 2016 pourrait être envisagée.

Enfin, le Maire expose au conseil le dossier de consultation des entreprises pour la réhabilitation du bâtiment Jules Ferry, avec une livraison en juillet 2016.

Commission Urbanisme : Monsieur Laurent GROS présente les dernières demandes d'autorisation d'urbanisme au conseil. Il évoque ensuite le recours en inconstitutionnalité formé par les communes concernées contre la loi sur la taxe sur les propriétés constructibles non bâties qui oblige le Maire à donner le nom des propriétaires des parcelles.

Commission Associations, culture et sport : Madame Elodie Renoulet met en place un groupe de travail sur les journées du Patrimoine.

Elle expose également au Conseil la volonté des membres du Comité des fêtes de démissionner.

## Compte-Rendu du Conseil Municipal séance du 31 mars 2015 à 19h30

Après approbation du compte-rendu de la séance précédente, le Maire demande au Conseil Municipal l'ajout de points supplémentaires à l'ordre du jour en rapport avec le vote du Budget 2015 :

- la mise en place d'une autorisation de programme et crédit de paiement pour la réhabilitation du bâtiment Jules Ferry ;
- le vote des taux d'imposition 2015.

Le conseil municipal passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

### 2015-03-06 Vote du budget primitif

Affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement.

Le conseil municipal, ayant pris note du résultat de clôture, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'affecter l'excédent d'exploitation du budget principal 2014 comme suit :

- Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 21 598,74 €

- Compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : 470 000,00 €

- Décide de reporter le solde positif d'investissement du budget principal 2014 comme suit :

- Compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté) : 808 156,69 €

- Vote du budget primitif 2015

Le conseil municipal, après examen détaillé, vu l'avis

favorable de la commission des finances,

- Vote à l'unanimité le budget primitif 2015 qui s'équilibre en dépenses comme en recettes à :

Budget général : Section de fonctionnement : 1 168 251,34 euros

Section d'investissement : 3 207 547,62 euros

### 2015-03-07 Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2014

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Alain Ciabattini, 1er Adjoint en charge des finances, délibérant sur le compte administratif du budget général pour l'exercice 2014,

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes nettes	671 510,62	1 226 274,18	1 897 784,80
Dépenses nettes	544 945,10	759 595,09	1 304 540,19
Résultat budgétaire	+ 126 565,52	+ 466 679,09	+ 593 244,61



- Constate les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Vote le présent compte administratif 2014 - Budget général à l'unanimité.

## **2015-03-08 Vote des taux d'imposition 2015** **Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,**

- Décide de ne pas augmenter les taux des impôts directs locaux à percevoir pour l'année 2015, soit :
  - 7,89 % pour la taxe d'habitation,
  - 10,04 % pour la taxe foncière,
  - 49,39 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

## **2015-03-09 autorisation de programme et crédit de paiement (AP /CP)**

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement, AP /CP est nécessaire au montage du projet de la réhabilitation du bâtiment Jules Ferry car la réalisation de ce projet commencer en 2014 ne sera terminé qu'en 2016. Cette autorisation permettra d'étaler le reste des dépenses afférentes à ce projet sur 2015 et 2016.

- DECIDE :
  - de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation de réhabilitation du bâtiment Jules Ferry ainsi que détaillé ci-après :  
Montant global de l'AP : 1 679 420 € TTC  
CP 2015 : 800 000 €  
CP 2016 : 879 420 €
  - que ces dépenses seront équilibrées comme suit :  
Subvention de l'Etat : 200 000 €  
Subvention du Département : 65 700 €  
Part communale : 1 413 720 €
- DIT :
  - que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif, exercice 2015

## **2015-03-10 Attribution des 1ères subventions 2015 associations/écoles**

Monsieur Le Maire expose que suite à des courriers reçus concernant des demandes de subvention, il convient de délibérer dès ce mois-ci pour les associations, écoles et centres qui fonctionnent en année scolaire. Il précise que la seconde attribution des subventions 2015 pour les autres associations aura lieu comme chaque année au mois de juin.

- Fixe ainsi qu'il suit les 1ères subventions pour l'année 2015 :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Subventions 2015 en euros</b>
Les rodeurs miteux	200,00
Vélo club d'Annemasse	100,00
La chamarette	37,50
Ecole Arthaz (OCCE74) 500 euros par classe + le car des sorties piscines	3944,00
Famille Rurale	3649.23
<b>TOTAL 1<sup>ère</sup> attribution subventions 2015</b>	<b>7930.73</b>

## **2015-03-11 SYANE - Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés**

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune d'Arthaz PND d'adhérer à un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés,

Considérant qu'eu égard à son expérience, le SYANE entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement,

### **DÉLIBÈRE :**

Article 1er : - Approuve l'ensemble des dispositions de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés coordonné par le SYANE en application de sa délibération du 21 Novembre 2014.

Article 2 : - Autorise le Maire à signer l'acte d'adhésion à la constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés adoptée par le SYANE le 2014.

Article 3 : - Accepte les termes de la convention et notamment la participation financière telle que fixée à l'article 7.

Article 4 : - Autorise le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Article 5 : - Autorise le Maire à donner mandat au SYANE pour obtenir auprès du fournisseur historique du membre et du gestionnaire de réseau l'ensemble des caractéristiques des points de livraison nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises.

### **Informations diverses :**

Commission Urbanisme : Monsieur Laurent GROS présente les dernières demandes d'autorisation d'urbanisme au conseil.





## Compte-Rendu du Conseil Municipal séance du 13 avril 2015 à 19h30

Après approbation du compte-rendu de la séance précédente, le conseil municipal passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

- Rénovation de l'auberge - avenir du local de l'épicerie ?

Le Maire attend prendre l'avis de ses conseillers municipaux avant de lancer le marché de rénovation de l'auberge communale. C'est l'objet de cette réunion de conseil au terme de laquelle aucune délibération ne sera prise.

Le cabinet d'architecture en charge du diagnostic de la rénovation de l'auberge propose à la Commune deux scénarii :

- soit garder le local de l'épicerie dans le bâtiment, mais le déplacer.
- soit supprimer le local de l'épicerie pour agrandir la surface de restauration.

Au cours du débat, les conseillers municipaux ont répondu à deux questions :

- supprimer ou non le local de l'épicerie de l'Auberge Communale ?

La majorité des conseillers (une abstention) ont

répondu favorablement à cette question.

En effet, cela permettrait à l'auberge d'avoir d'avantage de couverts, et cela limiterait les dépenses prévues pour la création d'une véranda.

- maintenir ou non un service de type épicerie sur la Commune ?

Suite à l'annonce de Mme Baby de la fin de son activité avant la fin de l'année en raison principalement des difficultés qu'elle rencontrait pour faire tourner son affaire de manière viable, les élus s'interrogent sur les besoins des habitants de la Commune pour ce type de service.

L'ensemble des conseillers municipaux sont « pour » garder un commerce de proximité de type épicerie avec des denrées de dépannage sur la Commune.

En attendant, le Maire prendra un rendez-vous avec les gérants de la boulangerie pour voir s'il est possible de mettre en place un petit rayon épicerie lorsque Mme Baby aura cessé son commerce.

Enfin, suite à cet avis favorable des conseillers, le Maire lancera la procédure pour les travaux de rénovation.

## Compte-Rendu du Conseil Municipal séance du 11 mai 2015 à 20h30

Après lecture du compte-rendu de la séance précédente, le Maire demande au Conseil Municipal l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- acquisition de la parcelle 1267 des consorts bornand,

Le conseil municipal passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

### **2015-05-01 MARCHE - Adhésion au Groupement de Commandes pour la mise en œuvre de la Directive Européenne sur le Bruit**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE la présente délibération portant sur la convention de groupement de commandes pour la mise en œuvre de la directive européenne 2002/49/CE sur le bruit dans l'environnement,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à la présente convention,

### **Modalités de constitution du groupement et de suivi du marché :**

Le coordonnateur du groupement de commandes est Annemasse Agglo. Il est en charge du suivi administratif du groupement, il coordonne le marché de la phase de consultation à la phase d'attribution.

Les membres du groupement s'engagent à prendre toutes les décisions nécessaires les concernant pendant les phases de préparation du marché, de la consultation et de l'attribution. Ils prennent ensuite en charge l'exécution administrative et financière du marché.

### **Dispositions financières :**

Les frais liés à la procédure de consultation (publicité) seront pris en charge par chacune des collectivités membres du groupement à parts égales.

Le marché prévoit une mission forfaitaire et des missions optionnelles (à bons de commande).

La mission forfaitaire concerne la réalisation des cartes du bruit stratégique (CBS) et des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) « territoire » ou PPBE dit « agglo ».

La clé de répartition financière du coût global de la prestation par collectivité adhérente pour la mission forfaitaire est fixée dans le tableau annexé à la convention. Cette répartition est définie par une part fixe et une part variable. La part variable croise la population totale de la commune pondérée à 35 %, avec le kilométrage de routes présentes pondéré à 50 % et la superficie pondérée à 15 %.



## Clé de répartition financière pour la mission forfaitaire (Collectivités concernées par l'obligation de réaliser la carte du bruit et le PPBE « territoire ») :

Collectivités partenaires	Part fixe	Part variable	Calcul de la part variable		
			population 35%	km de voirie 50%	superficie 15%
<b>EPCI urbains avec enjeu bruit fort</b>					
Annemasse AGGLO (12 communes)	5 200 €	38,0%	48,0%	35,8%	22,1%
CCPG (17 communes)	5 200 €	46,4%	39,2%	46,3%	63,6%
<b>Commune urbaine avec enjeu bruit fort</b>					
Saint Julien en Genevois	4 700 €	6,8%	7,2%	7,8%	3,0%
<b>Petites communes non urbaines avec enjeu bruit modéré (présence d'infrastructure à fort trafic)</b>					
Arthaz-Pont-Notre-Dame	2 600 €	1,3%	0,8%	1,5%	1,7%
Contamine-sur-Arve	2 600 €	1,6%	1,0%	1,8%	1,9%
Fillinges	2 600 €	2,5%	1,9%	2,7%	3,3%
Monnetier-Mornex	2 600 €	2,5%	1,4%	3,0%	3,2%
<b>Petite commune non urbaine avec enjeu bruit faible (pas de présence d'infrastructure à fort trafic)</b>					
Marcellaz	1 500 €	0,8%	0,5%	1,0%	1,2%
<b>TOTAL</b>	<b>27 000 €</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Les missions optionnelles restent à la discrétion de chaque commune ou EPCI, elles concernent en particulier la réalisation des Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement « infrastructure ».

### 2015-05-02 FONCIER - Annule et Remplace la Délibération 2015-01-05, Acquisition foncière des parcelles B1202,1208, 1209, 1657 à « Nant »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Parcelles	Superficies en m <sup>2</sup>
B1202	1058
B1208	1044
B1209	8
B1657	230
<b>TOTAL</b>	<b>2340</b>

Considérant que cette cession est réalisée dans le cadre des procédures d'aménagement foncier rural.

- Décide d'annuler la délibération 2015.01.05 ;
- Décide d'acquérir lesdites parcelles au prix de 2340 euros ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les acte de ventes et tout document s'y rapportant ;
- Dit que les frais d'acte seront à la charge de la Commune ;
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au Budget 2015.

### 2015-05-03 FONCIER - Annule et Remplace la Délibération 2015.01.06 Acquisition foncière de la parcelle B1890 « Les Moulins »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Le conseil municipal,

Considérant que cette cession est réalisée dans le cadre des procédures d'aménagement foncier rural ;

Considérant le prix d'un euros le m<sup>2</sup> fixé pour des parcelles de caractéristiques identiques par la Commune.

- Décide d'annuler et remplacer la délibération 2015-01-06 ;
- Décide d'acquérir la parcelle au prix de 976 euros ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les acte de ventes et tout document s'y rapportant ;
- Dit que les frais d'acte seront à la charge de la Commune ;
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au Budget 2015.

### 2015-05-04 MICRO-CRECHE - Approbation de principe de Délégation de Service Public pour la gestion de la future crèche

Le Maire rappelle aux conseillers que la Commune a acquis un local brut de 105.86 m<sup>2</sup> afin d'y aménager une micro-crèche, qu'à cette fin, la commune a passé un marché avec un assistant à maîtrise d'ouvrage pour définir le meilleur type de gestion.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE
- d'approuver le principe de l'exploitation du service de micro-crèche dans le cadre d'une délégation de service public.
- Toutefois, dans le cas où les négociations n'aboutiraient pas à une économie du contrat satisfaisante, le conseil municipal n'écarte pas la possibilité de décider d'une gestion en régie du service.
- d'approuver le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport sur le choix du mode de gestion, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Maire d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions de l'article L 1411-1 du Code général des collectivités territoriales.



- **AUTORISE**

- Le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public.

## **2015-05-04 MICRO-CRECHE - Choix des modalités d'élection de la Commission d'Ouverture des Plis (COP) pour les procédures de DSP**

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE**

D'organiser l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission visée à l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales qui sera appelée à retenir la liste des candidats admis à remettre une offre, à recevoir et analyser les offres reçues et à donner son avis sur les candidats avec lesquels engager les négociations.

## **2015-05-04 MICRO-CRECHE - Choix des modalités d'élection de la Commission d'Ouverture des Plis (COP) pour les procédures de DSP**

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- **DECIDE**

De procéder à l'élection de la Commission d'ouverture des plis qui donne les résultats suivants :

Titulaires	Suppléants
Cyril PELLEVAT	Gérald BORNAND
Alain CIABATTINI	Bruno THABIUS
Johane NOURRISSAT	Marie-Claire Gobet
Régine MAYORAZ	Patricia COURIOL
Frédéric CHABOD	Marielle DONCHE

## **2015-05-04 RYTHMES SCOLAIRES - choix sur l'organisation des rythmes scolaires pour la rentrée 2015/2016**

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la proposition concernant la nouvelle organisation du temps scolaire des écoles primaires de la ville applicable à la rentrée scolaire 2015/2016 :

- Approuve le choix des horaires suivants pour la rentrée 2015 :

**Lundi** 8h30 - 11h30 / 13h30 - 15h45

**Mardi** 8h30 - 11h30 / 13h30 - 15h45

**Mercredi** 8h30 - 11h30

**Jeudi** 8h30 - 11h30 / 13h30 - 15h45

**Vendredi** 8h30 - 11h30 / 13h30 - 15h45

- Dit que les Temps d'Activité Périscolaire auront lieu les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 15h45 à 16h30 ;

- Dit que la délibération sera transmise conjointement avec le procès-verbal du conseil d'école à la Direction Académique de Haute-Savoie.

## **2015-05-08 FONCIER - Acquisition de la parcelle A 1267 « Les Combes Sud »**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil municipal,

Considérant que cette acquisition présente un intérêt manifeste pour la Commune étant donné sa situation et sa configuration.

- Décide d'acquérir la parcelle au prix de euros 54 690 euros;

- Autorise Monsieur le Maire à signer les acte de ventes et tout document s'y rapportant ;

- Dit que les frais d'actes et de géomètre seront à la charge de la Commune ;

### **Informations diverses :**

**Commission Scolaire :** Mme Johane NOURRISSAT présente un devis de l'Ecole pour l'achat de 11 trotinettes d'un montant total de 1820 euros. Les élus demandent à ce que d'autres devis soient présentés avant de prendre une décision. Mme Régine MAYORAZ, et Mme Johane NOURRISSAT présentent également aux élus l'état d'avancement du projet de micro crèche avec la visite du local par la Protection Maternelle Infantile.

**Commission Chemin ruraux et cours d'eau :** Monsieur Jean-Claude VIAL informe les élus de l'avancement du parcours santé, il présentera un plan avec le tracé dès qu'il sera réalisé.

**Commission Association, Culture et Sport :** Madame Régine MAYORAZ rend compte des réunions sur l'organisation de la journée du patrimoine. Il est prévu de mettre en place le parcours avec un petit train électrique.

Ensuite, Le maire revient, sur la question de l'implantation d'un super marché ou non sur la commune suite aux relances d'un promoteur pour acquérir un terrain communal. Compte tenu de l'importance de ce choix et des conséquences sur la vie des arthaziens, le choix de poser la question via le bulletin communal est maintenu.

Le Maire soumet également aux conseillers la demande d'un service de pompes funèbres d'acquérir la même parcelle. Les élus refusent à l'unanimité car ils préfèrent garder cette zone pour un autre type de service.





## Compte-Rendu du Conseil Municipal séance du 8 juin 2015 à 20h30

Après lecture du compte-rendu de la séance précédente, le Maire demande au Conseil Municipal l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- la demande de subvention de l'Association Familles Rurales,

Le conseil municipal passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

### 2015-06-01 Approbation de la participation financière 2015 au SIGCSPRA

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que la participation financière au Syndicat Intercommunal de Gestion du Centre de Secours Principal de la Région Annemassienne se vote en Assemblée Générale d'après la population Dotation Générale de Fonctionnement de la commune et sur les bases de ses taxes.

Cette participation doit ensuite être approuvée par chaque commune, bien que celle-ci n'apparaisse pas au budget communal car elle est directement fiscalisée. Pour l'année 2015, la participation fiscalisée pour la commune d'Arthaz est de 41 529,46 euros, soit 31,02 euros/habitant.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la participation financière 2015 au SIGCSPRA pour 41 529,46 euros.

### 2015-06-02 Emplois saisonniers 2015 : création d'un poste d'adjoint technique

Monsieur Le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y aurait lieu de créer un emploi saisonnier d'adjoint technique à temps complet afin de remplacer les 2 agents des services techniques / espaces verts durant leurs congés d'été. Il propose de recruter par périodes de deux semaines des jeunes étudiants âgés de 16 à 18 ans pour la période du 6 juillet au 28 août 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de créer un emploi saisonnier d'adjoint technique 2ème classe à temps complet ;
- Décide que la rémunération sera celle de l'indice minimum de la Fonction Publique Territoriale ;
- Autorise Monsieur Le Maire à recruter afin de pourvoir à ce poste.

### 2015-06-03 MICRO-CRECHE - Choix des modalités d'élection de la Commission d'Ouverture des Plis (COP) pour les procédures de DSP - Annule et remplace la délibération 2015-05-04 du 11/05/2015

LE MAIRE EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL que lors du dernier conseil municipal les élus ont élu quatre candidats titulaires, en plus du Maire, alors que la règlementation n'en impose pas plus de trois. Il convient donc de procéder à de nouvelles élections de la COP.

Le Conseil municipal, à l'unanimité

VU l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales

VU les articles D. 1411-3 à D. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales relatifs à l'élection des membres de la Commission d'ouverture des plis

DECIDE

- D'annuler la délibération 2015-05-04 du 11 mai 2015 ;
- De procéder à l'élection de la Commission d'ouverture des plis qui donne les résultats suivants :

Titulaires	Suppléants
Cyril PELLELAT	Régine MAYORAZ
Alain CIABATTINI	Gérald BORNAND
Johane NOURRISSAT	Bruno THABUIS
Frédéric CHABOD	Marielle DONCHE

### 2015-06-04 Demande de subvention au titre du fonds départemental pour le développement du territoire

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune d'Arthaz a réalisé un marché à procédure adaptée pour recruter un cabinet d'architecte dans le cadre de la maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation de l'Auberge Communale. Le cabinet ARCHIMOTION a été retenu et un diagnostic et une étude de faisabilité ont été réalisés. Actuellement, le coût prévisionnel pour ce projet s'élève à 651 079 euros HT, décomposé comme suit :

- Travaux : 568 628 euros HT
- Maîtrise d'œuvre : 82 451 euros HT

Le plan de financement pour la réalisation du projet total se décomposerait selon le tableau ci-dessous :

Recettes		Dépenses
CONSEIL GENERAL (FDDT)	195 323,70 € HT	651 079 € HT
Autre (FISAC)	65 107,90 € HT	
Autofinancement	390 647,40 € HT	



L'échéancier de réalisation de ce projet serait le suivant :

- Signature des marchés de travaux : septembre 2015
- Démarrage du chantier : octobre 2015
- Date d'achèvement de l'opération : novembre 2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la l'unanimité

- Adopte le plan de financement exposé ci-dessous ;
- Sollicite une subvention au titre de la F.D.D.T 2015 d'un montant de 195 323.70 euros HT

## **2015-06-05 URBANISME - Annule et remplace les délibérations de prescription de Révision du PLU et définition des modalités de concertation du 25 juin 2013 et du 3 novembre 2014 par la délibération de prescription de l'Elaboration du PLU et définition des modalités de concertation**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la nécessité pour ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME de prescrire l'élaboration d'un PLU.

Suite à l'annulation le 26 mai 2015, par la Cour Administrative d'Appel de Lyon de la délibération du Conseil municipal en date du 14 juin 2011 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU), et à défaut de document antérieur au PLU annulé, la commune est aujourd'hui soumise au Règlement National d'Urbanisme (RNU). Les règles générales d'urbanisme fixées par les articles L 111-1 et suivants, et R 111-1 et suivants du Code de l'Urbanisme sont remises en vigueur sur le territoire de la commune.

Cette situation ne permet pas aujourd'hui de répondre aux besoins et projets de développement de la commune dans des conditions juridiques et réglementaires satisfaisantes.

Ainsi, il est nécessaire :

- de retirer les délibérations du Conseil municipal en date du 3 novembre 2014 et du 25 juin 2013 prescrivant la révision du PLU,
- et de prescrire l'élaboration d'un PLU.

Monsieur le Maire :

- estime que les objectifs d'aménagement et de protection affichés dans la délibération du 25 juin 2013 prescrivant la révision du PLU demeurent d'actualité et souhaite qu'ils soient repris dans cette nouvelle délibération, mais adaptés à l'évolution du contexte géoéconomique et législatif depuis,
- rappelle qu'en vertu de l'article L300-2 du code de l'urbanisme, pendant toute la durée d'élaboration du PLU, de la prescription à l'arrêt du projet, sera mise en œuvre une concertation adaptée à cette nouvelle

situation associant, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Entendu l'exposé de monsieur le maire,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L121-1, L121-4, L121-7, L123-6 à L123-13, R123-15 à R123-22-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1614-1 et 1614-3

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité décide :

1. D'ANNULER les délibérations les délibérations de prescription de Révision du PLU et définition des modalités de concertation du 25 juin 2013 et du 3 novembre 2014 ;

2. DE PRESCRIRE l'élaboration d'un PLU sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux articles L121-1, L123-6 à L123-13, et R123-15 à R123-20 du Code de l'Urbanisme,

3. DE POURSUIVRE dans le cadre de cette procédure les objectifs suivants :

Répondre aux besoins et aux projets propres à la commune, induisant un projet de territoire fondé sur les principaux objectifs suivants :

- une vie et une animation du village à renforcer, par le développement des logements, des services, des équipements, et de l'armature des espaces publics, notamment au chef-lieu où il convient de préparer l'avenir de son confortement dans l'intérêt d'un développement harmonieux et équilibré de la commune.

- un développement démographique et de l'urbanisation à maîtriser, en cohérence avec le rôle et les orientations définis par le SCOT d'Arve et Salève en la matière, mais également qui prenne mieux en compte les caractéristiques historiques et rurales du cadre bâti de la commune, des capacités des réseaux d'assainissement et divers, en mettant en adéquation le développement de l'urbanisation et les capacités de la commune à réaliser ces travaux de confortement de réseaux,

- une diversification de l'offre en logements à poursuivre et adapter aux caractéristiques de la commune, ainsi que la mixité sociale à renforcer, prioritairement au chef-lieu en cohérence avec le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté de Communes Arve et Salève.

- un développement économique local à soutenir, que ce soit dans le domaine du commerce au chef-lieu, des services et équipements d'intérêt collectif au lieudit « Les Champs Courts », de l'artisanat notamment au lieudit « Les Combes », ou encore du tourisme vert et rural,



- des équipements publics à conforter en accompagnement du développement, notamment : la réhabilitation de l'ancienne école et la délocalisation de la mairie, le confortement du groupe scolaire, l'extension des équipements sportifs au lieu-dit « La Chapelle »,

- une activité agricole et maraîchère pérennes à maintenir, notamment du Nord au Sud dans les secteurs suivants : « Sous le Cry, Les Champs longs, Sur les Roches, Les Ranqueuses, Les Grands Champs, les Pellerets Nord et Sud, Les Sajets, La Grande Pièce, Les Pierrailles, les Champs Devant, Les Chaudières,... », tout en prenant en compte le besoin de développement démographique, urbain et économique de la commune,

- une armature d'espaces naturels de qualité à préserver et à mettre en valeur, notamment : les bords d'Arve et de la Menoge, les espaces aux lieux-dits : « Champs courts de Nant, Les Marais », ainsi que « Les Bois du Cruat, Rosset, des Taillis, Champ Rosset, Les Prés Courbes, Les Champs d'en Bas, la Georjotte, Les Crottes », au profit du maintien des fonctionnalités écologiques et de la biodiversité sur le territoire communal,

- une ruralité à préserver et à valoriser, au travers d'un patrimoine bâti et paysager encore de qualité, avec notamment la préservation d'espaces agricoles ouverts aux abords de l'autoroute, d'espaces de respiration au sein de l'urbanisation comme aux lieux-dits « Les Pierrailles » et « Les Echelettes », au profit de la qualité de vie des habitants et de l'attractivité de la commune,

- une meilleure prise en compte des risques et des nuisances, notamment les risques naturels, ainsi que de la ressource.

Prendre en compte dans le projet de territoire les objectifs en matière d'aménagement et de protection portés par le nouveau cadre législatif et réglementaire en matière d'urbanisme, en particulier :

- les dispositions de la loi de programmation n° 2010-788 du 12 juillet 2010 dite « Grenelle 2 »,

- les dispositions de la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 dite « Engagement National pour le Logement » (ENL), induisant la transformation du document d'urbanisme selon un nouveau cadre formel et procédural,

- les dispositions de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 dite « pour l'Aide au Logement et pour un Urbanisme Rénové » (ALUR),

- les dispositions de la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 dite « d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt » (LAAAF).

Mettre en compatibilité le futur PLU avec les orientations du SCOT de la Communauté de Communes Arve et Salève, notamment en matières de structuration du territoire et de protections.

Intégrer les préoccupations du Développement Durable issues du Grenelle de l'Environnement, qui doivent être aujourd'hui au cœur des préoccupations d'aménagement du territoire et donc du Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la commune notamment au regard de la nécessaire modération de la consommation de l'espace, des enjeux de la mobilité de demain en œuvrant pour le développement des transports collectifs à différentes échelles et le développement des « mobilités douces » sur le territoire communal, des économies d'énergie et de la mise en œuvre des énergies renouvelables, de la préservation de la biodiversité et des fonctionnalités écologiques.

4. DE METTRE EN ŒUVRE, conformément aux articles L.123-6 et L.300-2 du Code de l'Urbanisme, les modalités de la concertation suivantes :

Organisation d'une réunion de concertation publique dans les locaux municipaux afin de présenter les enjeux de l'élaboration du PLU, les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement durable (PADD) et de sa transcription réglementaire. Un débat et une phase de question/réponses terminera la réunion.

Publication de l'avis de cette réunion dans le Dauphiné Libéré et Le Messenger et sur les lieux d'affichage officiels municipaux. Cet avis précisera le jour, l'heure et le lieu où se tiendra la réunion publique.

Mise à disposition des documents d'information en mairie sur l'élaboration du PLU (éléments de diagnostic, études, PADD...), au fur et à mesure de l'avancement des études et de la procédure.

Information dans le bulletin municipal et sur le site Internet de la Mairie de l'avancée de la procédure pendant toute la durée de la concertation.

Diffusion de deux lettres d'information adressées à la population, la première au lancement de la procédure d'élaboration, la seconde en phase avec la réunion publique.

Mise à disposition d'un registre de concertation destiné à recueillir les observations du public pendant toute la durée de la concertation, aux heures habituelles d'ouverture au public de la Mairie : lundi et jeudi (14h-17h), mardi et vendredi (14h-19h), mercredi (9h-12h).

5. DE DONNER autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations de services, nécessaires à la révision du PLU.





6. DE SOLLICITER de l'état une dotation pour compenser les dépenses de la commune entraînées par les études de l'établissement du dossier de PLU, ainsi que le prévoit le 1er alinéa de l'article L121-7 du code de l'urbanisme.

Le Conseil municipal dit que :

en application de l'article L123-7 du code de l'urbanisme, à l'initiative du maire ou du préfet, les services de l'état pourront être associés à l'élaboration du PLU,

et conformément à l'article L123-6 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- au Préfet de la Haute-Savoie,
- au Président du Conseil Régional Rhône-Alpes,
- au Président du Conseil Départemental de la Haute-Savoie,
- au Président de l'établissement public chargé du SCOT Arve et Salève,
- au Président de l'autorité compétente en matière de transports urbains,
- au Président de la Communauté de Communes Arve et Salève, compétente en matière de PLH,
- aux présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de la Chambre d'Agriculture.

Conformément à l'article R123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractère apparent dans un journal diffusé dans le département. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

## **2015-06-06 Attribution de subvention pour l'association Familles Rurales**

Monsieur Le Maire expose que l'Association Familles Rurales sollicite une subvention de 12 000 euros pour le fonctionnement de la Cantine scolaire sur 2015.

En 2014 une subvention du même montant avait été accordée.

Monsieur Ciabattini, Mesdames Régine Mayoraz et Johane Noussissat sortent de la salle du conseil pendant le vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la Majorité,

- Fixe ainsi qu'il suit la subvention 2015 de Familles Rurales à 12 000 euros.

## **Informations diverses :**

Le Maire rends compte aux élus des dernières décisions du Maire : l'attribution de 13 lots du marché public de réhabilitation en Mairie et mise en

accessibilité du bâtiment Jules Ferry ; la désignation d'un avocat dans la procédure de pourvoi devant le Conseil d'Etat en annulation de l'arrêt de la CAA de Lyon du 26 mai 2015 ; la signature d'une convention avec la Protection Civile de Haute-Savoie d'aide et d'assistance dans le cadre du Plan de sauvegarde.

Le Maire informe également les élus du rendez-vous qu'il a eu avec l'Association de Tennis d'Arthaz qui lui faisait part de ses difficultés financières et de l'avenir incertain du Club. Il demande aux élus de réfléchir à la demande de faire une étude de faisabilité pour l'aménagement de courts de tennis communaux. Cette question sera réexaminée plus tard.

Il informe également les élus qu'un feu d'artifice aura lieu le 20 juin au Château de Baudry.

## **Commission Association, Culture et Sport :**

La journée du patrimoine organisé par la Commune et l'Association du Viel Arthaz aura lieu le 19/09/2015, un petit train sera loué à cet effet. Le parcours débutera à la salle communale, lieu de rendez-vous, puis la visite comprendra l'Eglise, la Poste, La Cure, Truaz, le Château, la Chapelle, le Lavoir... 8 km et 2 heures de visites.

Monsieur Jean-Claude Vial rend compte aux élus de la réunion sur le parcours santé, une commande de matériel va être passée.

## **Commission travaux :**

Monsieur Laurent Gros rend compte aux élus des réunions avec le SRB. Les travaux de la route des Cormant débuteront en septembre 2015.

Monsieur Alain Ciabattini fait un point sur les chantiers communaux : le chantier Jules Ferry a démarré le 4 juin 2015, le diagnostic amiante du bâtiment de l'auberge communale est négatif, les travaux du cabinet médical ont débuté.



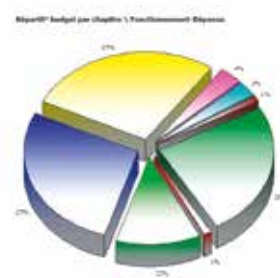
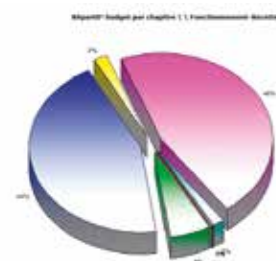
## Autorisations d'Urbanisme

	PA	PC	DP	CU
XII 2014		1 maison indiv.	3 : 1 division parcellaire, 2 abris jardin	
I 2015			1 div parcel.	
II 2015				1 pour 2 mais.indiv
III 2015	1 pour 2 lots	1 maison indiv.	4 : 1 div parcel., 1 garage, 1 modif façade (fenêtres), 1 clôture	1 pour 1 maison indiv.
IV 2015		1 mais indiv.	7 : 1 véranda, 1 piscine, 3 modif façade (fenêtres), 1 clôture, 1 panneaux photogénér.	
V 2015		2 mais indiv.	3 : 1 extension (1 chambre), 2 abris jardin	
<b>TOTAL 26</b>	<b>1 (2 Mi)</b>	<b>5 Mi</b>	<b>18 (3 div. parcel.)</b>	<b>2 Mi</b>

Conclusion : 5 nouvelles maisons accordées et 15 travaux divers (1 garage, 1 extension, 4 abris, 1 piscine, 1 véranda, 4 modif façades : création d'ouvertures, 1 panneaux photogénérateurs et 2 clôtures) .

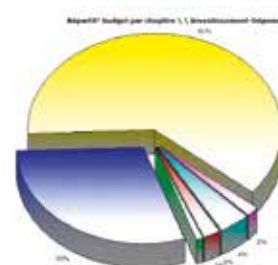
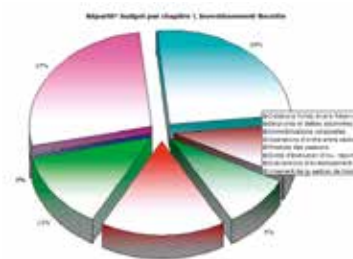
## Fonctionnement

Dépenses			Recettes		
Chapitres	%	Montant	Chapitres	%	Montant
Charges à caractère général	27	322610.00	Impôts et taxes	46	538000.00
Charges de personnel	27	319600.00	Dotations et participations	44	519400.00
Virement à la section investissement	25	289987.44	Autres produits de gestion courante	6	69000.00
Autres charges de gestion courante	12	140050.00	Excédent de fonctionnement reporté	2	21598.74
Charges financières	4	41133.90	Produits des services du domaine et ventes diverses	2	18250.00
Dépenses imprévues de fonctionnement	3	30000.00	Atténuations de charges	0	2000.00
Opérations d'ordre de transfert entre section	1	12870.00	Produits financiers	0	2.60
Atténuations de produits	1	12000.00	Produits exceptionnels	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>1168251.34</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>1168251.34</b>



## Investissement

Dépenses			Recettes		
Chapitres	%	Montant	Chapitres	%	Montant
Immobilisations en cours	61	1977000.00	Produits des cessions	27	850000.00
Immobilisations corporelles	30	952000.00	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	26	808156.69
Remboursement d'emprunts	4	127385.00	Dotations, fonds divers et réserves	16	522500.00
Autres immobilisations financières	2	68000.00	Emprunts et dettes assimilées	13	427633.49
Immobilisations incorporelles	2	53000.00	Subventions d'investissement	9	295700.00
Dépenses imprévues d'investissement	1	30000.00	Virement de la section de fonctionnement	9	289987.44
Subventions d'équipement versées	0	162.62	Opérations d'ordre entre section	0	12870.00
			Immobilisations corporelles	0	700.00





# ça s'est passé à arthaz

## Vœux du Maire

C'est devant une assemblée importante que la cérémonie des vœux s'est déroulée le samedi 10 janvier. De nombreuses personnalités étaient présentes dont Virginie Duby Muller, députée, Pierre Hérisson, sénateur honoraire, les maires et les adjoints des communes voisines, les représentants du corps des pompiers d'Arthaz, les représentants des associations locales, des administrations et des entreprises, C'est d'abord en évoquant les tragiques événements des derniers jours qui ont bouleversé la France que

Cyril Pellevat a commencé son discours. Une minute de silence a été observée pour rendre hommage aux victimes de ces attentats.

Lors de cette cérémonie des vœux, deux Arthaziens ont été mis à l'honneur : Gaby Thabuis pour ses nombreuses années passées dans la vie associative et Mickael Guimet pour ses vingt ans de service au sein du corps des sapeurs pompiers d'Arthaz.

*Cyril Pellevat sénateur-maire d'Arthaz entouré des membres de son conseil municipal et des personnalités et élus locaux,*



## Repas des Aînés - dimanche 15 mars

Ce dimanche à Arthaz, c'était l'Amérique le temps d'une journée. Comme chaque année, l'association Familles Rurales avait la responsabilité d'organiser le traditionnel repas des aînés offert par la municipalité. C'est un moment de retrouvailles et de convivialité très apprécié. Tout avait été pensé pour transporter la centaine de participants outre Atlantique : décor, déguisements, menu et même la musique.

Cette journée a été une belle réussite grâce à l'implication de tous les bénévoles et de leur famille. M. le Maire et ses adjoints ont félicité et mis en avant les doyens de la commune présents : Renée Passerat et André Ruhin. Une fois de plus, mission réussie pour Familles Rurales, ce repas est toujours un moment d'échange et de bonne humeur.





## Abattage des arbres

Durant le printemps, à notre grand regret, nous avons du faire abattre les arbres devant le bâtiment Jules Ferry (ancienne école). En effet, ceux-ci étaient trop malades pour pouvoir les conserver.



## La Chasse aux œufs - samedi 11 avril

**Samedi 11 avril**, les petits arthaziens étaient invités à la première chasse à l'œuf de la commune. 64 enfants ont répondu à l'invitation de trois mamans du hameau de Truaz qui avaient organisé l'année dernière une chasse aux œufs pour les enfants de leur hameau. Cette année elles ont voulu faire partager ce bon moment à tous les enfants de la commune.

Le rendez-vous était donné à 14h30 dans les bois du lieu dit « Les Rafforts ». Vous avez été nombreux à découvrir ce lieu peu connu de la commune et très agréable.

Le départ a été donné en trois étapes :

- les 7-10 ans
  - les 4-6 ans
  - les 1-3 ans
- dans un parcours adapté à leur âge.



Plus de 600 œufs en plastiques colorés ont été minutieusement cachés, chaque catégorie s'est vu attribuer une couleur ou un certain nombre d'œufs à récolter.

Chaque enfant a ensuite échangé son butin contre un assortiment de chocolat, dans une boîte qu'ils ont pu décorer sur place.

Puis un podium a été fait pour chaque catégorie afin



de récompenser les enfants ayant ramassé le plus d'œufs et ceux qui ont eu la chance de trouver des œufs argentés et dorés.

Les enfants ont eu la chance de voir passer le lapin de Pâques, venu participer à la remise de prix ainsi que Cyril Pellevat, le sénateur maire de la commune.

Les organisatrices, Marjorie, Alicia et Malika, tiennent à remercier leurs sponsors : l'épicerie Grain de Sel et la boulangerie Martineau d'Arthaz, le salon de thé Céline et Sébastien aux Eaux Vives, le sou des écoles d'Arthaz pour les gâteaux, la municipalité d'Arthaz et l'APE de Vétraz-Monthoux pour le prêt des œufs en plastiques. Ainsi que messieurs Guibentif et Grimoin qui les ont aidé sur place à l'aménagement des lieux. Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition !





# ça s'est passé à arthaz

## Intempéries

**Vendredi 1<sup>er</sup> mai**, de fortes pluies liées à la fonte de la neige jusqu'à haute altitude ont causé une rapide montée des cours d'eaux.

L'Arve a connu une des crues la plus conséquente et la plus spectaculaire de ses dernières années.

Le Pont Neuf entre Arthaz et Reignier a été fermé à toute circulation et les habitants du quartier ont été évacués à la salle communale d'Arthaz.



## Cérémonie du 8 mai

Le sénateur-maire d'Arthaz, Cyril Pellevat et son conseil municipal, entourés des pompiers et de nombreux citoyens de la commune, ont célébré la victoire du 8 mai 1945, vendredi en fin d'après-midi. Après la lecture des messages, le dépôt de gerbe et la minute de silence, la Marseillaise retentissait en hommage aux anciens combattants et aux victimes de la seconde guerre mondiale.



## Fêtes des mères - une rose pour fêter les mamans

**Vendredi 29 mai**, à l'occasion de la Fête des Mères, Cyril Pellevat et son conseil municipal ont invité toutes les mamans de la commune. Cet événement convivial et familial a été l'occasion de fêter les mères, mais aussi les grands-mères du village autour du verre de l'amitié offert à la salle communale. Chaque maman a reçu une rose de la part de toute l'équipe municipale. Ce rendez-vous joyeux et bon enfant s'est déroulé dans la bonne humeur. Un beau moment de partage et d'échanges. Et ce soir là, les papas étaient, quant à eux, restés à la maison.







## Retour des enfants de Piriac-sur-Mer

Les élèves du cycle 3, soit 44 élèves du CE2 au CM2, sont partis en classe de mer du 20 au 29 mai à Piriac-sur-Mer. A l'occasion de leur retour, les membres du Sou des Ecoles avaient organisés un petit déjeuner pour fêter les retrouvailles, dans la cour de l'école. C'est sous un beau soleil, que tous ont partagés jus d'orange, croissants etc... pour la plus grande joie de nos élèves et de leurs parents.



## Les Sapeurs Pompiers aux TAP

Les sapeurs pompiers d'Arthaz ont passé l'après-midi auprès des élèves de primaire et de maternelle, dans le cadre des TAP (temps d'activités périscolaires). Ils ont en effet animés plusieurs ateliers : consignes de sécurité, lance à incendie, montée à l'échelle... tout cela pour le plus grand bonheur des petits et des grands. Un grand merci à tous ces bénévoles d'avoir fait briller les yeux des enfants !





## Les Aînés de Familles rurales en promenade

**Mercredi 11 juin**, après une journée au Sénat ou notre sénateur-maire les a chaleureusement accueilli, l'association Familles Rurales a été reçue à l'Assemblée nationale par le député de Haute-Savoie Virginie Duby-Muller.



Les aînés ont visité avec enthousiasme et curiosité le Palais Bourbon et l'Hôtel de Lassay.

Le petit groupe s'est retrouvé ensuite pour un cocktail à l'Hôtel de la Questure.

## Tournoi de foot Somnang



**Somnang pour les enfants du Cambodge** est une association créatrice d'événements qui vise à améliorer les conditions de vie des enfants du Cambodge et de ce fait celle de leur famille.

L'intérêt de cette association est à la fois de dynamiser notre région en proposant des activités attractives tout en apportant une aide concrète sur le terrain avec des actions durables.

Nous souhaitons parvenir à toucher un large public pour qu'ainsi le plus grand nombre d'entre vous se sente concerné par notre projet.







## Sou des Ecoles

### Veillée et soupe de Noël

Une veillée de Noël a été organisée par le Sou des écoles le vendredi 12 décembre à la salle communale. La soirée a débuté par des activités manuelles pour les enfants puis à 18h30 chants de Noël et de l'hiver des élèves et de leurs maîtresses.

Le Père-noël, certainement trop occupé avait envoyé la Mère-Noël qui contait de belles histoires aux petits enfants émerveillés.

Puis, pour se réchauffer, une bonne soupe d'hiver préparée chaleureusement par des petites mains expertes a clôturé la soirée.



### Chasse aux bonnes affaires...

La bourse aux vêtements et puériculture du Sou s'est tenue le week-end de Pâques à la salle communale. Dès l'ouverture des portes à 8h30, ce fut la chasse aux bonnes affaires cabas en main, pour de nombreux visiteurs.

Un peu plus d'une cinquantaine d'exposants proposaient un large choix d'articles à la mode à petits prix ! De quoi remplir les armoires des enfants sans vider son porte-monnaie !

Sur le plan de la fréquentation et du bilan, la journée a été satisfaisante.

On trouvait également, un stand café/gâteaux des élèves de cycle 3 avec leurs maîtresses afin de financer le projet classe de mer à Piriac du mois de mai.



### Les actions du Sou des écoles :

Ce début d'année 2015, le Sou a également réalisé une vente de casquettes et de torchons avec les dessins des élèves. Et tous les 15 jours a lieu une vente de gâteaux à la sortie de l'école.

Un grand merci aux membres du Sou et à tous les parents qui viennent ponctuellement aider.



## Zumba

La zumba, c'est de la gym dansante pour vous faire bouger, voyager, vous amuser sur des rythmes soutenus. Venez nous rejoindre le jeudi de 19h45 à 20h45. Sinon body-sculpt le mercredi de 9h à 10h et zumba step le mercredi de 10h à 11h.

Tout cela, dans la bonne humeur grâce à notre prof Sissi !!!

Vous n'êtes pas obligés de venir déguisés.





## Tennis



Après une trêve hivernale **la saison de tennis a repris** ses activités et les membres du club ont apprécié de se retrouver et de reprendre leurs raquettes.

Le début de la saison a débuté par le championnat interclubs départemental, deux équipes hommes et une équipe femmes ont été engagées. L'équipe féminine a obtenu de bons résultats.

Notre enseignant a organisé différents challenges Rouge et Orange compétitions pédagogiques ouvertes au niveau du département et il a engagé en championnat interclubs deux équipes jeunes catégorie 10 ans et 13/14 ans garçons et une équipe catégorie 15/16 ans filles.

## Bibliothèque

**Tous les mardis de 15h à 18h**, Josiane Ciron vous accueille à la bibliothèque (sous la mairie) dont l'activité n'a cessé de grandir depuis deux ans qu'elle en est responsable. En effet, ce ne sont pas moins de 35 ouvrages qui sont échangés, en moyenne, chaque semaine. Le but poursuivi, c'est de faire partager le goût de la lecture à un public qui s'est peut-être un peu éloigné mais, aussi et surtout, de donner l'envie de lire au plus grand nombre et particulièrement aux enfants.

Pour cela, chacun pourra puiser dans le catalogue riche et varié, souvent renouvelé, des ouvrages mis à sa disposition, et ainsi assouvir à moindre coût sa passion pour la lecture.

Le Tournoi Officiel du club s'est déroulé sur plus de quinze jours du 22 mai au 7 juin et a eu un franc succès. Nous constatons un intérêt grandissant pour notre tournoi en accueillant des joueurs venant des départements hors région ce qui montre le renommé du tournoi du Tennis Club d'Arthaz.

La compétition s'est terminée fin juin par un tournoi officiel jeune appelé défi auquel ont participé nos joueurs, ils ont dû affronter de très bons compétiteurs. Pour clôturer l'école de tennis un goûter fut offert aux petits champions du mini-tennis.

Comme tous les ans des stages d'été sont organisés par notre enseignant sur les mois de juillet et août.

Nouveauté depuis la dernière rentrée scolaire, plusieurs cycles activité tennis furent mis en place le vendredi après-midi avec les enfants de l'école de la commune sur le temps d'activité périscolaire et encadrés par notre enseignant professionnel. Ces cycles tennis furent très appréciés par l'ensemble des enfants et validés par la remise d'un diplôme de participation « Mes premiers échanges ».

L'association du tennis club d'Arthaz se réjouit de vous retrouver à son loto annuel prévu le samedi 10 octobre 2015.







## Arthaz Entraide

**Le 18<sup>ème</sup> Salon de la moto ancienne organisé par Arthaz Entraide, est le rendez-vous incontournable des motards.**

Cette année, plus de 110 machines, toutes plus extraordinaires les unes que les autres, étaient exposées. Nos 4 grands spécialistes amoureux de vieilles mécaniques dénichent chaque année de nouveaux modèles.

Dès le samedi matin, de nombreux amateurs se sont rendus à la salle communale pour admirer tous ces modèles anciens. Les vespas, les side-cars, les triporteurs, les belles sportives des années 70 et 80, les Terrot, les Monet-Guyon et bien d'autres encore...

A l'extérieur, la bourse d'échange de pièces de motos, la vente de motos d'occasion ainsi que les différents bancs de vêtements de moto, de magazines et autres miniatures ont connu aussi un vif succès, malgré les températures un peu fraîches en ce début de printemps.



Tout le week-end, les visiteurs ont eu la possibilité de se restaurer avec les diots, les beignets de pomme de terre et les fameux jambons à la broche.

Merci à tous ceux qui ont permis la réussite de ce salon, grâce à tous les visiteurs cette année encore nous pouvons verser un chèque de 5000 € au profit de l'ALBEC.

Toute l'équipe d'Arthaz Entraide vous donne rendez-vous l'année prochaine pour le 19<sup>ème</sup> Salon.



**Le 30 mai dernier**, environ 80 personnes ont répondu présent pour notre farfouille qui s'est déroulée sous le soleil, et a attiré de nombreux visiteurs, toujours à l'affut du bon achat.

Le bénéfice de cette manifestation sera remis aux sinistrés du Pont Neuf.



# vie des associations

Cette année, Arthaz Entraide fête ses 25 ans, 25 années d'actions humanitaires fortes et riches de rencontres. L'association Arthaz Entraide a été fondée en 1990 pour venir en aide aux orphelins roumains (orphelinat de Térégova en particulier), victimes du régime de Nicolae Ceausescu.

Au fil des ans, l'aide s'est diversifiée : outre la Roumanie, des bénévoles se sont rendus en Albanie avec 2 camions remplis de nourriture, de vêtements et de médicaments, destinés aux réfugiés du Kosovo. Toujours sur le plan international, l'association a permis la construction d'une école au Sri Lanka suite au Tsunami de 2004, et de deux écoles à Haïti suite au tremblement de terre de 2010.

Michel, notre fidèle globe-trotter, s'est toujours

rendu sur place à la rencontre des habitants afin de mener à bien chaque projet, souvent accompagné par les bénévoles de l'association, permettant ainsi l'acheminement des dons reçus.

Arthaz Entraide intervient aussi en France, lors des inondations dans la Somme ou dans l'Aude, puis localement, aussi afin d'aider des personnes dans le besoin ou en soutenant par exemple des associations comme l'ALBEC.

Tous ces projets n'ont pu se réaliser qu'avec le soutien des bénévoles de l'association, qui ont toujours répondu présents tout au long de ces 25 années.

## Nos dernières actions en image :



Remise du chèque à l'ALBEC



Parrainage de zorro, fidèle compagnon pour Gaby



Sponsoring pour le 4L trophy



Participation à l'achat du fauteuil électrique pour Rania

En début d'année, le Crédit Agricole des Savoie nous a remis un chèque de 1875.00 € grâce au dispositif « Tookets » et plus récemment l'association du patois de Reignier « La bande à Fanfoué » nous a remis un chèque de 1000.00 €. Toutes ces aides nous permettront de mener à bien nos projets futurs.





## Laurent Saulmier



**Je suis né le 7 décembre 1986.** J'ai fait toute mes années de primaire à Arthaz, ensuite direction le collège Jacques Prévert à Gaillard jusqu'en 3<sup>ème</sup>.

J'étais bon élève mais l'école ne m'intéressait pas plus que ça. Après la 3<sup>ème</sup>, je suis parti en BEP puis BAC Pro productique mécanique (fabrication de pièces pour l'industrie sur commande numérique) ou j'ai obtenu tous mes diplômes. J'ai fait toute ma scolarité de la maternelle au bac pro avec Julien Paolucci, mon ami de longue date.

En parallèle de mes études, je pratiquais et pratique toujours mon sport : le motocross. Mon père faisait déjà des compétitions et j'ai attrapé le virus.

Mes parents m'ont acheté ma première moto, un 50 cm<sup>3</sup>, à 4 ans. A cette époque, ils avaient ouvert leur magasin de motos à Annemasse. J'ai participé au championnat Dauphiné Savoie, puis le championnat de France minivert en 60 cm<sup>3</sup> ou j'ai terminé 2<sup>ème</sup> (à 10 ans). Ensuite, en 80 cm<sup>3</sup>, j'ai fini 7<sup>ème</sup> (à 14 ans).

Après, les choses se sont compliquées, entre les cours, les compétitions et le travail de mes parents, pas facile de s'entraîner. Certains adversaires avaient déjà arrêtés les cours pour se consacrer à 100 % au motocross, pour devenir professionnels.

La transition entre le 85 cm<sup>3</sup> et la 125 cm<sup>3</sup> a été assez difficile pour moi car j'avais un petit gabarit à 16 ans. J'ai fait 2 saisons en championnat de France junior 125, j'ai fait quelques places dans le top 10 mais sans être constant, pour pouvoir espérer un top 10 final. Certains de mes adversaires occupaient des places dans le top 5 en championnat d'Europe, c'est dire le niveau élevé des pilotes français.

A partir de 18 ans, je passe en championnat de France MX2, championnat amateur sur une 250 cm<sup>3</sup> 4 temps, ou j'arrive plus facilement en 7<sup>ème</sup> place final.

La saison suivante, je termine vice champion de France. Cette même année 2008, je suis sélectionné pour participer à 2 épreuves du championnat d'Europe MX2 en Slovénie et en Slovaquie, je me qualifie seulement en Slovénie.





Tous ces points technique mis bout à bout, ainsi qu'une équipe performante autour de moi (composée de ma femme, mes parents, ma sœur et mes amis) font que j'occupe actuellement la 13<sup>ème</sup> place du championnat, et je ne lâcherais rien pour tenter de rentrer dans le top 10, qui est encore jouable.

Cela devient compliqué physiquement et mentalement de m'investir à fond sur la moto et au travail.

J'essaie de profiter au maximum de ses moments car un jour, il faudra faire des choix...

En 2014, la France a décroché la victoire au traditionnel motocross des Nations (les 3 meilleurs pilotes de chaque pays s'affrontent). Ce titre est remis en jeu chaque année, et fin septembre le motocross des Nations sera organisé en Mayenne, à Ernée. Malgré les difficultés que rencontrent notre sport, les pilotes et la fédération croient et misent sur l'avenir de nos futurs champions.

J'espère que ce sport aura encore de beaux jours devant lui, car croyez moi, au niveau sensation, il n'y a pas mieux.

Je tiens à remercier ma femme, ainsi que toute ma famille, mes amis proches et les partenaires qui ont cru en moi et sans qui, ces belles années n'auraient pas été possible.

Merci et vive le sport.

En 2009, je change de catégorie pour passer en 450 cm<sup>3</sup> et participer au championnat de France national MX1. Pour ma première années chez les gros bras, je termine 3<sup>ème</sup>, mon pilotage correspondant mieux à cette cylindrée.

En parallèle, j'entre dans l'entreprise familiale, en 2006, en ayant la chance et la possibilité de m'entraîner en semaine.

En 2013, je participe au championnat de France élite MX1 (les meilleurs pilotes français en 450 cm<sup>3</sup>), je me classe 19<sup>ème</sup>. L'année suivante, avec l'expérience et plus d'entraînement hivernal, je me classe 13<sup>ème</sup>, avec à la clé, deux manches dans le top 10.

Du coup, pour 2015, mes objectifs sont à la hausse, pour viser un top 10 en final, en mettant encore plus de moyens possibles de mon côté.

Nous ne sommes pas dans une région avantageuse, pour pratiquer le motocross, à cause du peu de terrains. Nous faisons énormément de kilomètres l'hiver, pour avoir une météo plus clémente, sud de la France, nord de l'Italie, ou la culture des sports mécaniques est bien plus ancré qu'en France, avec de magnifiques pistes.

La préparation physique est un aspect très important, programme ciblé sur beaucoup de cardio, ski de fond, vtt, vélo de route et course à pied.

Avec cela, une moto toujours plus performante, préparation moteur et beaucoup de test de mise au point sur le châssis (suspensions, freinage, géométrie du cadre).



# Les Aluminations

A la découverte de la démarche artistique de Jacques, vous vous remémorez les instants magiques de l'ouverture et du déploiement de votre premier livre d'enfant en relief.

En transformant la feuille plane et glaciale de l'aluminium par l'incision et le façonnage, il vous invite à l'exploration chaleureuse de sa troisième dimension.

## Jacques Delavarenne

A mis à profit sa cessation d'activité professionnelle, pour faire éclore une démarche artistique. Cette approche originale et novatrice est le fruit d'une longue maturation et d'une volonté générées par un vieux rêve : « Faire vivre cette feuille d'aluminium avec laquelle il a eu un contact quotidien ».

Peintre en lettres de renom, Jacques a, sur ce support, exercé un art pictural maîtrisé. Après un apprentissage appliqué puis une formation chez un bon peintre en lettres de Genève, il a participé au rayonnement de cette maison en préparant de nombreuses expositions internationales.

Fort de cette expérience, il a créé sa propre entreprise artisanale. Possédant et pratiquant toutes les approches de l'art pictural, il aurait pu trouver une voie certaine dans le portrait, le paysage, l'aquarelle,...

Non, l'univers « aluminé » serait le sien.

Donner vie à la feuille d'aluminium est son quotidien qu'il nous invite à partager.



## Présentation des Journées du Patrimoine

### Samedi 19 Septembre 2015

Avec le groupe de travail des « journées du patrimoine » et l'association des amis du vieil Arthaz, nous organisons une journée de visites sur la commune.

#### Voici le programme :

**9 h 30 :** Rassemblement sur le parking de la salle communale. 3 rotations sont prévues de 8 km chacune (environ 2h avec les explications)

- Héraldique du blason et historique de la maison des sœurs

#### Départ du train pour 6 haltes :

- 1<sup>ère</sup> halte    Eglise : histoire de sa construction  
Poste : histoire, son emplacement dans le chalet  
La Cure : histoire de ses fantômes
- 2<sup>ème</sup> halte    Truaz : Château des Constantins de Moussy  
1<sup>ère</sup> école (garçons et filles) d'Arthaz créée à ses frais par le curé Fleury en 1837
- 3<sup>ème</sup> halte    Le Pont : Maison Babuty et leur histoire  
1<sup>ère</sup> Mairie d'Arthaz ; lavoir restauré

- 4<sup>ème</sup> halte    Chenil : coup d'œil sur l'usine de la basse Arve et histoire du chemin de fer du Salève  
Chapelle de la paroisse de Pont ; carrière de molasse

- 5<sup>ème</sup> halte    Château de La Batie Dardelle détruit par les Genevois en 1589

- 6<sup>ème</sup> halte    Village d'Arthaz : Château de De Baudry (env. 1350)  
Château de la Biolle (Ferme Métral) acheté par les De Baudry aux La Biolle en 1594  
La Chapelle, construite sur l'emplacement de la première église en 1853  
Lavoir restauré

Retour à la salle communale.

La société propriétaire du train est SETTONS TRAIN (région lyonnaise)

Le coût TTC (transport, installation du train et assurance comprise) = 2 900 €

L' Association des Amis du Vieil Arthaz s'engage d'ores et déjà à participer financièrement à hauteur de 50 %, soit 1 450 €.

